1. **DIPLOMES :**

**Rappel validité des diplômes DAR/AN/DN : 4 ans depuis dernière action**

**Action : Arbitrage, Délégué ou Séminaire**

**Suivi DN/AN au niveau FFCO**

**Suivi DAR à gérer par la Ligue**

Impossible d’avoir le CCN nommé 2 ans avant. Du coup, c’est le DN qui devrait faire la 1ère vérif terrain à N-2.

**Manque d’experts sur le VTT.**

1. **BILAN COURSES 2018/2019 :**

Synthèses des problèmes, sur la base des Comptes-Rendus des AN/DN :

En amont de la course:

* **Organisation qui repose trop sur 1 seule personne**
* **Respect des échéances**
* **Responsable atelier clairement désigné**
* Zones de protection/d’exclusion/de travaux récents sur la zone de course  
  Nota : pas toujours d’autorisations écrites. Travailler sur la base de la confiance.
* Validation du terrain par les DN en amont de la nomination du CCN
* N cartes manquantes : prévoir toujours +
* Plan B par rapport aux aléas climatiques (parkings ou route inondés, champs inaccessibles)

Inscriptions :

* Trop de modifications tardives (inscriptions, relais…).   
  Blessures sur relais : obligation d’un certificat médical. Un arbitre est présent avec les secours.
* Gestion des qualifiés : la FFCO va le prendre en charge à partir de 2020
* Gestion des étrangers : il n’y aura plus d’étrangers homologués à partir de 2020 : ils ne pourront plus être champion de France

Départ :

* Quarantaine : pas d’obligation de pointer les entrants. Mais faire respecter heure de fermeture et de sortie.  
  Pas d’obligation de quarantaine pour finales B & C.
* Séries du sprint : pas d’obligation de ne les dévoiler qu’au départ
* Gestion des horaires de départ en fonction des horaires de lever/coucher du soleil (Finale sprint 2019 trop tardive)

Traçage / pose :

* **Pérennité des prébalisage et du numéro reporté dessus (tickets ou piquets, les 2 étant autorisés)**Pas de raison de cacher les prébalisages.
* Erreurs sur échelles 1/10000 vs 1/15000
* **Difficultés pour les plus jeunes (se mettre à leur place): départs trop lointains, passages trop difficiles**

Faits de course :

* **Réclamation des coureurs sur passage au poste sans enregistrement sur le doigt :  
  - La lecture brute du doigt sur une imprimante thermique peut lever certaines erreurs GEC  
  - La lecture du boitier pour vérifier si poinçonnage effectif est AUTORISEE**  
  Dans ce cas-là bien mettre dans le CR les versions puces, boitier, logiciel de traitement et méthode de mise à jour du boitier.
* **Numéro de postes : rappel, plus d’obligation que les piquets soient numérotés ; dans ce cas là le numéro du boitier fait foi.**

Arrivée / GEC :

* **Vérification des partants : à faire de préférence avec le boitier Contrôler**
* Dimensionnement de l’atelier GEC (accumulation de coureurs quand problèmes de lectures de puces)

Divers :

* Vérifier avec l’organisateur si ses hypothèses du nombre de coureurs est réaliste vs le lieu et la date de sa courses (pour son budget)
* **Problème des versions OCAD : pour la carte, possible de passer par viewer ou OpenOrienteeringMapper pour rendre compatible avec OCAD10. OCAD2018 peut enregistrer en OCAD10.**  
  Non applicable pour le traçage.
* Compte-Rendu : éviter les CR manuscrits et les scans, car difficile d’exploiter les commentaires pour la synthèse.
* Boitiers manquants sur Raid : possible de décompter le temps à tous les coureurs, ou d’appliquer un temps forfaitaire (quand prévu au règlement de l’épreuve).
* **Impossibilité d’organiser une course qualificative : remarque de la FFCO : si impossibilité de refaire une course qualificative en temps et en heure il n’y aura aucun qualifié Ligue, les présidents de Ligue ayant refusé que soit écrit dans le règlement des Compétitions la sélection par CN en secours.**

**Sur une course, si pas de réclamation : à priori pas de raison que l’arbitre annule la course/les circuits. SAUF quand l’arbitre a un doute manifeste sur l’équité, vérifié par exemple par la comparaison des temps inter-postes entre meilleurs coureurs.**

**La fonction de Délégué est très mal appliquée dans les Ligues (les DAR agissent surtout comme Arbitres). A voir comment renforcer cette activité dans les Ligues.**

1. **REVISION DU CAHIER DES CHARGES DES COMPETITIONS**

Nouvelle révision axée sur l’échéancier de l’organisation.

Suppression de tous les doublons avec le Règlement des Compétitions.

Fiches en annexe pour le détail.

Devrait être disponible début 2020.

1. **REGLEMENT DES COMPETITIONS 2020**

Objectifs : simplification / clarifier / limiter les doublons

Approbation définitive prévue en décembre.

Modifications :

* Créations des sous-groupes B1/B2 de responsabilités respectivement FFCO/Ligue, et idem C1/C2
* Groupe B, sur-classement occasionnel impossible. Groupe C : sur-classement possible pour adultes uniquement.
* Pas de Pass’O possible pour les coureurs licenciés sport-santé et sport-loisir : si ces coureurs veulent courir une compétition au-delà de leur licence, ils doivent changer de type de licence.
* Groupe A et B : plus de circuit Elite, A, B C… Uniquement circuits par catégories d’âges, et circuits de couleur pour ceux qui ne veulent pas courir leur circuit par catégorie d’Age.
* Plus d’homologation des coureurs étrangers licenciés FFCO. Ils ne peuvent plus être médaillés en individuel (Ligue ou France) mais doivent être récompensés.
* Tous les systèmes de chronométrage sont autorisés (y compris SIAC), mais pas d’obligation pour l’organisateur de configurer pour SIAC ou de fournir des puces correspondantes (à préciser dans l’annonce de course).
* Heure de départ au CN inversé applicable désormais à toutes les catégories d’âges, mais uniquement sur les Championnats de France individuels
* ISSprOM = Nlle spécification pour sprint (rappel : 1/4000 uniquement), période de transition d’un an.
* Pénalité financière FFCO si non déclaration de la carte avant la course (la vignette peut être renseignée après)
* Ravitaillement obligatoire sur courses Groupe B sur circuits de plus de 50mn de course.
* Sur les courses Nationales, récompenses obligatoires qu’aux coureurs présents
* Clarification du statut des coureurs (disq, PM, abs, NC…). Attention aux logiciels non compatibles avec ces exigences (Meos ?).
* Arbitrage : les rapports d’Arbitres des courses des groupes B2 (Champts Ligue), C2 et D doivent être envoyés uniquement à la Ligue qui doit en faire une synthèse avant le 31/10 de l’année.
* Pour les championnats qualificatifs, c’est le secrétariat fédéral qui établira la liste des qualifiés, et non plus les Ligues.
* Plus de classement sur circuits D/H10 car trop d’accompagnements. Plus de points CN.

**Les ligues sont encouragées à organiser un séminaire DAR, et dans la mesure du possible, la commission arbitrage enverra un représentant si informé.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_